

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 124 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
ORGANISATION DU CINEMA, DE L'AUDIOVISUEL
ET DE L'IMAGE ANIMEE AU BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député **Yousseuf OUEDRAOGO**, rapporteur.

Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 06 décembre, de 11 heures 54 minutes à 13 heures 15 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant organisation du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Youssouf OUEDRAOGO, rapporteur du dossier, pour la représenter aux différentes séances de travail de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Cette séance a également connu la participation de la Présidente de la Commission.

Ces séances d'audition et d'adoption se sont déroulées les mardi 03 et vendredi 06 décembre 2024 sous la présidence du député Diédon Alain HIEN, Président de ladite Commission.

En prélude aux différents travaux de la CDD, la CGSASH a tenu une séance d'appropriation sur le contenu du projet de loi, le mardi 19 novembre 2024 de 10 heures 39 minutes à 12 heures 39 minutes. Cette séance a permis de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CDD.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la CDD,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

Le rapporteur a présenté le compte-rendu des travaux de la CDD en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO, Ministre d'Etat, Ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la CDD.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH ont porté sur :

- les justificatifs actuels de la décision du Gouvernement d'organiser le secteur du cinéma quand on sait que l'évolution des technologies de la communication a fait apparaître un désintérêt de la majorité de la population pour ce secteur et la possibilité pour ce projet de loi de faire renaître tant bien que mal l'engouement des Burkinabè pour le cinéma ;
- les dispositions contenues dans le présent projet de loi qui montrent que le Burkina Faso est en phase avec le mécanisme financier proposé par l'UEMOA à ses Etats membres dans le domaine du cinéma ;
- la prise en compte de l'activité des web-humoristes dans le présent projet de loi et la réflexion à poursuivre sur l'exigence d'un agrément pour l'exercice de ces activités qui permettra de mieux contrôler leurs contenus sur les réseaux sociaux ;
- la possibilité pour l'Etat de contrôler les modes de rémunération des web-humoristes et les mécanismes dont il dispose pour le faire ;
- les mesures prises par le Gouvernement dans ce contexte de valorisation de la culture nationale pour d'une part, booster la production culturelle locale, notamment le financement de toute la chaîne du cinéma et d'autre part, intégrer nos mœurs, valeurs et notre vision de la souveraineté dans les thématiques de la production cinématographique, audiovisuelle et de l'image animée ;

- les dispositions prises par le Gouvernement pour faire de l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée une réalité au Burkina Faso à l'instar de certains pays de la sous-région ;
- le rôle actuel de la commission visa d'exploitation qui avait pour mission, entre autres, de visionner les films avant leurs sorties pour s'assurer de leur conformité à nos mœurs, à nos valeurs, à nos réalités et à notre vision de la souveraineté ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour remplacer les télénovelas par des films réalisés au Burkina Faso notamment avec de petits budgets étant donné que l'Etat a pris des mesures saluaires par la suppression des télénovelas ;
- la fourniture insuffisante de la section image animée et les mesures à prendre pour gérer la question de l'éducation à l'image ;
- l'état des lieux des salles de cinéma construites par l'Etat en termes de cartographie, de fonctionnement et de perspectives ;
- l'existence de mesures de soutien à la production nationale étant donné que dans le présent projet de loi, l'Etat semble vouloir exiger un quota de projection des films burkinabè ;
- les raisons de la fixation de la limite d'âge pour accéder aux séances cinématographiques sans accompagnants à 7 ans au lieu de préciser la nature du film en question ;
- les critères d'éligibilité au financement de l'activité cinématographique, de l'audiovisuel et de l'image animée ;
- l'intérêt de passer d'une loi d'orientation à une loi d'organisation du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée ;
- l'intérêt de l'implication de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dans le processus d'élaboration du présent projet de loi ;
- l'intérêt de la délivrance d'une carte-métier aux travailleurs des entreprises et organisations se rattachant à l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée ainsi qu'aux professionnels des métiers de création de films ;

- les raisons pour lesquelles le projet de loi ne traite pas des activités cinématographiques et audiovisuelles en matière de pornographie ou d'images obscènes ;
- le nombre de films burkinabè produits par an et le taux de consommation annuelle des films burkinabè par les Burkinabè dans les salles de cinéma ;

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CDD fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

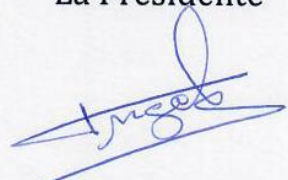
Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- définir une nouvelle vision pour le cinéma, l'audiovisuel et l'image animée à travers une meilleure valorisation de la culture burkinabè ;
- réguler et contrôler les activités du secteur ;
- promouvoir l'industrie du cinéma à travers la création d'un nouveau fonds.

Elle émet le souhait que ces innovations contribuent à accroître l'apport de l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée à la création de richesses nationales.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 06 décembre 2024

Le rapporteur  <u>Youssouf OUEDRAOGO</u>	La Présidente  <u>Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA</u>
--	--

Députés présents à la séance d'appropriation du 19 novembre 2024

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1^{re} Secrétaire
3.	BALBONE Boubacar	Membre
4.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
5.	KY Drissa	Membre
6.	OUEDRAOGO Kiswendsida Agueratou	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
9.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre

Députés absents à la séance d'appropriation du 19 novembre 2024

N°	Nom et Prénoms	Absent	Absent excusé
1.	SOME Yimpouén Aimé	x	
2.	SAWADOGO Abdoulaye	x	
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	x	

Députés présents à la séance d'adoption du 06 décembre 2024

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	KY Drissa	1 ^{er} Secrétaire
3.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	2 ^e Secrétaire
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
6.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
7.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre

Députés absents à la séance d'adoption du 06 décembre 2024

N°	Nom et Prénoms	Absent	Absent excusé
1.	SOME Yiompouén Aimé	x	
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	x	

Liste du personnel de l'Administration

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
3.	KERE/NIKIEMA Bibata	Administrateur parlementaire
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
5.	BATIONO Larissa Bèssouétiènè	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison